

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 FEVRIER 2019

Présents : BAUDIN Stéphanie, BERTRAND Elisabeth, CAILLAUD Sébastien, de L'ESPINAY Marie-Annick, GODARD Sophie, JEAN Guillaume, MARTINEAU Philippe, MESNARD Alain, MORILLE Delphine.

Absents : BAUDIN Laurent, MERLET Adrien.

Secrétaire : GODARD Sophie.

I - COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 04 DECEMBRE 2018

Compte-rendu approuvé

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que conformément aux dispositions des articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il rend compte des décisions qu'il a prises par application des délégations accordées au Maire par délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2014.

- Rénovation du café-restaurant-petite épicerie :
 - Lot 8 - Signature de l'avenant n° 1 établi par l'entreprise BAUDON, 5 bis rue de la Flèche 49304 CHOLET cedex, pour un montant de 483,34 €.
 - Lot 2 - Signature de l'avenant n° 1 établi par l'entreprise SCMC, 43 rue de la Jominière 49300 CHOLET, pour un montant de **- 584,17 €**.
 - Lot 5 - Signature de l'avenant n° 1 établi par la Sarl AFLUX PLAK, 30 ter rue des Mauges 85500 BEAUREPAIRE pour un montant de 160,68 €.
 - Lot 9 - Signature de l'avenant n° 1 établi par l'entreprise BOISSINOT, 32 rue de la Poterie 79700 MAULEON, pour un montant de **- 19 80,88 €**.
 - Lot 9 - Signature de l'avenant n° 1 établi par l'entreprise BOISSINOT, 32 rue de la Poterie 79700 MAULEON, pour un montant de 539,82 €.
- Signature d'un devis établi par PREAUD Paysagiste, Le Puy Martineau 85590 ST MARS LA REORTHE, pour la réalisation d'un jardin de plantes tinctoriales pour un montant de 29 738,64 Euros.
- Signature d'un devis établi par PREAUD Paysagiste, Le Puy Martineau 85590 ST MARS LA REORTHE, pour l'aménagement de l'espace vert au Moulin Baubry pour un montant de 18 331,55 Euros.
- Signature d'un devis établi par EURL L. DEHOUX, Cité des Genêts 85590 TREIZE-VENTS, pour le dépannage de la chaudière de la salle de la cité, pour un montant de 410,71€.
- Signature d'un devis établi par TREDI, Avenue Charles de Gaulle 01150 ST VULBAS, pour le traitement du pyralène au Moulin Baubry, pour un montant de 312,94 €.
- Signature d'un devis établi par Les Pieds sur Terre, 1 la Sénardière 85600 BOUFFERE, pour a signalisation du jardin des plantes tinctoriales, pour un montant de 11 600,28 €.
- Signature d'un devis établi par la Société RACAUD, 2 bis rue de la Versenne 85130 SAINT AUBIN DES ORMEAUX, pour la remise en état du sol de la cuisine et des sanitaires de la salle de la cité, pour un montant de 114 €.

II – COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2018

Le Compte Administratif 2018 est présenté aux membres du Conseil Municipal par Madame Marie-Annick de L'ESPINAY doyenne d'âge de l'assemblée. Il résume la comptabilité de l'ordonnateur de la Commune de Mallièvre. A la clôture de l'exercice 2018, le Compte Administratif fait apparaître un résultat global excédentaire de 122 938,87 Euros se décomposant pour la section de fonctionnement par un résultat excédentaire de 219 848,30 Euros et pour la section d'investissement par un solde déficitaire de 96 909,43 Euros.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		132 880,69	3 907,85		3 907,85	132 880,69
Opérations de l'exercice	149 061,02	236 028,63	451 106,77	358 105,19	600 167,79	594 132,82
TOTAUX	149 061,02	368 909,32	455 014,62	358 105,19	604 075,64	727 014,51
Résultats de clôture		219 848,30	96 909,43			122 938,87
TOTAUX CUMULES	149 061,02	368 909,32	455 014,62	358 105,19	604 075,64	727 014,51
<i>Restes à réaliser</i>			6 056,00	160 000,00		153 944,00
RESULTATS DEFINITIFS		219 848,30		57 034,57		276 882,87

Compte administratif du budget principal approuvé par 9 voix

III – COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2018

Le Compte de Gestion 2018 résume l'ensemble des opérations comptables de l'exercice 2018 exécutées par le Comptable public de la Commune de Mallièvre. A la clôture de l'exercice 2018, le Compte de Gestion fait apparaître un résultat global excédentaire de 122 938,87 Euros se décomposant pour la section de fonctionnement par un résultat excédentaire de 219 848,30 Euros et pour la section d'investissement par un solde déficitaire de 96 909,43 Euros.

Compte de gestion approuvé à l'unanimité

IV – COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « CAFE COMMUNAL » 2018

Le Compte Administratif 2018 est présenté aux membres du Conseil Municipal par Madame Marie-Annick de L'ESPINAY doyenne d'âge de l'assemblée. Il résume la comptabilité de l'ordonnateur de la Commune de Mallièvre. A la clôture de l'exercice 2018, le Compte Administratif fait apparaître un résultat global déficitaire de 71 925,50 Euros se décomposant pour la section de fonctionnement par un résultat excédentaire de 1 471,38 Euros et pour la section d'investissement par un solde négatif de 73 396,88 Euros. Après le retrait de Monsieur Guillaume JEAN, Maire, il convient d'approuver le Compte Administratif suivant :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	236,97	1 708,35	80 459,18	7 062,30	80 696,15	8 770,65
TOTAUX	236,97	1 708,35	80 459,18	7 062,30	80 696,15	8 770,65
Résultats de clôture		1 471,38	73 396,88		71 925,50	
TOTAUX CUMULES	236,97	1 708,35	80 459,18	7 062,30	80 696,15	8 770,65
<i>Restes à réaliser</i>			280 000,00	116 000,00	164 000,00	
RESULTATS DEFINITIFS		1 471,38	237 396,88		235 925,50	

Compte administratif du budget annexe « café communal » approuvé par 9 voix

V – COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « CAFE COMMUNAL » 2018

Le Compte de Gestion 2018 résume l'ensemble des opérations comptables de l'exercice 2018 exécutées par le Comptable public de la Commune de Mallièvre. A la clôture de l'exercice 2018, le Compte de Gestion fait apparaître un résultat global déficitaire de 71 925,50 Euros se décomposant pour la section de fonctionnement par un résultat excédentaire de 1 471,38 Euros et pour la section d'investissement par un solde déficitaire de 73 396,88 Euros.

Compte de gestion approuvé à l'unanimité

VI – CONVENTION SyDEV POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN D'ECLAIRAGE PUBLIC 2019 – VISITES PROGRAMMEES

Monsieur le Maire expose au Conseil que le SyDEV nous a transmis une convention n° 2019 ECL 0056 relative à la programmation annuelle de rénovation de l'éclairage public 2019, comprenant un montant de participation de la commune à hauteur de 2 500 Euros.

Convention approuvée à l'unanimité

VII – CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il convient donc de créer un emploi de rédacteur à temps non complet soit 23.33 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} mars 2019 susceptible d'être pourvu par des agents relevant soit du grade ou cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Création d'un poste de rédacteur approuvée à l'unanimité

VIII – QUESTIONS DIVERSES

Modalités de gestion des équipements sportifs

Une rencontre avec les responsables du club de football (FCSLMV) est programmée le 9 mars à 11h en mairie afin de préciser le rôle de la commune et de l'association concernant l'entretien du terrain et des vestiaires.

Prêt de la salle de la cité aux associations

Un rappel va être adressé à l'ensemble des responsables d'associations concernant la mise à disposition gratuite de la salle de la cité et son utilisation.

Marché de Mallièvre 2019

Une réunion de préparation à l'organisation du marché de Mallièvre 2019 est fixée au mardi 5 mars à 20h en mairie.

DATES DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX – 20 h

-  26 mars 2019
-  14 mai 2019
-  25 juin 2019

Séance levée à 22h30